

DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Valant règlement de consultation
Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Complexe Minier de la Vallée de la Senouire » FR 8302009

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom:

Adresse:

SIRET:

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché à tranches passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 du « Complexe Minier de la Vallée de la Senouire » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination sur les 2 178,76 ha du site. Le Parc, structure porteuse de l'animation du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour mettre en œuvre ces actions sur le site.

Le prestataire s'engage à tenir le Parc informé de l'évolution du contexte local et des projets susceptibles d'intervenir sur ce site, afin de s'assurer de la cohérence des dispositifs mobilisés et de la synergie des efforts des différents partenaires concernés.

Le contrat sera conclu jusqu'au 31 décembre 2023 à compter de la notification.



Le prestataire sera chargé de la mise en œuvre des actions suivantes sur le site Natura 2000 de la Senouire pour l'année 2023 :

- animation du document d'objectifs, concertation locale avec les acteurs et les usagers du site, promotion des outils Natura 2000;
- intégration du DOCOB dans les politiques publiques territoriales ;
- assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- suivi administratif et coordination ;
- organisation de la réunion du Comité de pilotage ;
- suivi des colonies de reproduction de chauves-souris du site ;
- rédaction du bilan annuel des actions réalisées et renseignement des indicateurs de suivi.

Ces actions sont décrites dans le document d'objectifs du site téléchargeable sur le site internet du Parc.

Le prestataire remettra le bilan technique et financier annuel de sa mission au Parc, sous la forme d'un rapport détaillé, précis et illustré <u>au plus tard le 30 novembre 2023</u>. Le bilan provisoire (version informatique) sera quant à lui remis au Parc 2 semaines avant.

Le rapport inclura un résumé de l'opération (1 page) rappelant le contexte de l'opération et synthétisant les résultats.

Afin de réaliser ce bilan, le prestataire s'appuiera sur la trame ci-jointe (Voir Annexe 1).

Les rapports annuels correspondant à cette mission seront fournis en deux exemplaires papier couleur et une version informatique (version Word et PDF). Le logo des financeurs (*) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Le prestataire s'engage à informer régulièrement et associer étroitement le Parc à l'animation et au suivi de la gestion du site de la Senouire.

Il s'engage à solliciter l'autorisation du Parc pour le démarrage des opérations.

Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études.

Obligations concernant les études :

- Les résultats des prospections seront saisis directement dans la base de données naturalistes du Parc,
- L'ensemble des cartographies sera réalisé avec un logiciel SIG en Lambert 93, sous format numérique compatible avec le logiciel QGis. Les données cartographiques seront accompagnées d'un document de métadonnées (informations caractérisant les données créées : échelle de digitalisation, date de création, fonds de référence utilisé). Les données SIG du Parc seront mises à disposition pour les besoins de la mission.
- L'utilisation des données par le prestataire devra être soumise à l'autorisation du Parc,



- Le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.

Toutefois, le comité de pilotage se réunissant en fin d'année, les résultats seront présentés par le prestataire sous forme synthétique (diaporama) à ce comité de pilotage. Le bilan provisoire sous forme de diaporama sera remis au Parc au plus tard 1 semaine avant le COPIL.

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer sur le bilan :









4- Critères de sélection des offres

Pour chaque lot, les critères de sélection de l'offre seront:

- 1. Prix (40%)
- 2. valeur technique (30%)
- 3. délai d'exécution (30%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- <u>Pièces constitutives de la consultation</u>

La présente lettre de consultation signée, le devis remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché Montant HT:

Taux de TVA:

Montant TTC:



7- <u>Délais de paiement et intérêts moratoires</u>

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée. Cette dématérialisation doit uniquement passer par le portail Chorus Pro mis à disposition des fournisseurs pour la transmission et le suivi des factures émises. Vous trouverez des informations sur le portail de Chorus :

https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique. Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes et modalités de paiement

- Un premier acompte de 30 % sera versé à réception de la lettre de commande sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc du rapport final adressé au plus tard le 30 novembre 2023, sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 20 février 2023 – 12 H 00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
 ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
 ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le
Signature et Cachet de l'entreprise
Le

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez





Trame pour les bilans d'exécution de l'animation Natura 2000, dans le cadre d'une délégation par le PNR Livradois-Forez

Cette note est destinée aux prestataires de l'animation des sites Natura 2000, dans le cadre d'une délégation par le Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF). Elle a vocation à guider les prestataires dans la rédaction d'un rapport annuel détaillé de l'ensemble des actions menées pour l'animation d'un site Natura 2000. Elle exprime les attendus du PNRLF quant à la forme et à la nature de l'information qui est donnée dans ces rapports.

LES OBJECTIFS

Les objectifs des bilans d'exécution de l'animation Natura 2000 sont :

- D'informer en détail la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 (le PNRLF) de l'ensemble des actions, démarches et travaux menés dans le cadre de l'animation.
- De faire état de l'avancement annuel de la mise en œuvre des objectifs de gestion formulés dans le DOCOB du site.
- De rendre compte du contexte social, politique, d'opinion... des partenaires et des personnes directement concernées par la mise en œuvre des objectifs du site Natura 2000 et/ou qui se sont exprimés dans le cadre de l'animation.
- De proposer des pistes, et de faire émerger des enjeux, pour la poursuite de l'animation sur le site Natura 2000 en question.

Le document remis doit donc comporter, à minima :

- Un descriptif détaillé de l'animation réalisée.
- Une analyse (avancement de la mise en œuvre du DOCOB, contexte local, enjeux...).
- Des perspectives pour la suite de l'animation du DOCOB.
- Un résumé de la mission et de ses résultats.
- Des illustrations (photos, cartes...) visant à expliciter les propos du bilan.

LA TRAME

La trame proposée ci-après s'apparente à un sommaire ayant pour vocation de guider les prestataires dans la rédaction du rapport d'exécution de l'animation. Elle ne constitue pas un cadre rigide et les prestataires de l'animation peuvent y apporter toute modification qu'ils jugent utile pour atteindre les objectifs exposés ci-dessus.

Quel que soit le type d'information présenté dans le rapport, il est important que le propos soient précis et détaillés afin que la structure porteuse de l'animation puisse saisir et comprendre facilement les difficultés, les enjeux écologiques, techniques, les enjeux de personnes et autres jeux d'acteurs... auxquelles la mise en œuvre des objectifs du DOCOB est éventuellement confrontée. Le rapport doit



aussi être l'occasion de transmettre « ce qui s'est dit ». Ainsi, des comptes-rendus des éventuels entretiens, réunions, discussions ayant eu lieu seront utilement joint en annexe au rapport.

I. ANIMATION

- Suivi administratif et financier
- Communication : courriers, réunions, visites de terrain, ou autres animations
- Concertation avec les acteurs locaux : réunions, entretiens, contacts... compte-rendu indispensable, même succinct.
- Promotion des chartes et contrats : actions menées, résultats obtenus.
- Contribution à l'organisation et l'animation du comité de pilotage du site
- Suivi et coordination des procédures, projets et études d'incidence
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (SUDOCO, rapport d'activité)

II. MISE EN ŒUVRE DES OUTILS NATURA 2000

Pour chaque contrat Natura 2000 :

- Données de base : signataire, objectifs des travaux, modalités techniques, surfaces concernées, prestataires pressentis...
- Etat d'avancement des travaux à l'année n
- Bilan financier
- Evaluation des résultats des travaux / objectifs de conservation des espèces et habitats
- Données cartographiques
- + projets éventuels de contrats en cours

Pour les chartes Natura 2000 :

- Nombre de chartes signées
- Nombre de propriétaires concernés
- Surfaces concernées
- Type d'habitat et/ou occupation du sol
- Données cartographiques : situation de l'ensemble des parcelles concernées
- + projets éventuels de chartes en cours

III. SUIVIS SCIENTIFIQUES

Pour chaque suivi réalisé dans l'année :

- Objectifs
- Prestataires
- Périodes de réalisation
- Encadrement
- Résultats synthétiques
- Analyse et perspectives pour la gestion du site



- Bilan financier
- Rapport de suivi en annexe
- + temps de travail réalisé par l'animateur pour chacun des points I, II et III.